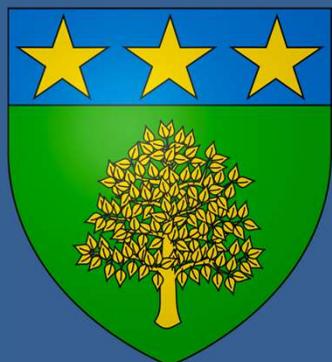


LA SALVETAT SAINT GILLES

COMMUNE – ROB 2023

Conseil municipal
du

15 Mars 2023 portant
débat d'orientation
budgétaire



Remarques préalables

Les données relatives à la fiscalité et aux dotations de l'Etat sont des estimations.

Aussi des ajustements par décision modificative de crédits pourront être soumis au vote du Conseil municipal au cours de l'année 2023.



ROB : Le contexte

Pour rappel, le rapport d'orientation budgétaire constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de plus de 3 500 habitants et plus ainsi que les établissements publics à fiscalité propre qui comprennent au moins 3500 habitants et plus.

La tenue du DOB doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. **Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016** apporte des informations quant au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire. Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'un rapport conformément aux **articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 du CGCT**.

La chronologie budgétaire pour La Salvetat Saint Gilles :



TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

1ÈRE PARTIE :

Le projet de loi de finances 2023 et le contexte économique national	5
--	---

2ÈME PARTIE :

Rétrospective 2014 - 2022	11
---------------------------	----

3ÈME PARTIE :

Présentation des orientations budgétaires 2023	18
--	----

4ÈME PARTIE :

Prospective et perspectives d'évolution 2021-2026 (PPI)	40
---	----

PARTIE 01

Le projet de loi de finances 2023
et
le contexte économique national



Loi des Finances 2023 : Orientations Générales

Le PLF 2023, a été adopté par étapes, d'abord par un premier vote de l'Assemblée nationale le 4 novembre, puis par son examen et un deuxième vote par le Sénat le 6 décembre. Le vote de la loi de Finances 2023 est intervenu le 13 décembre 2022 à la suite du recours à l'article 49.3.

La loi de finances 2023 s'inscrit dans un contexte particulier, dû notamment à la guerre en Ukraine et la hausse des prix de l'énergie. L'**inflation** s'établirait à près de **6,2 %** en 2022 et devrait atteindre à **7 %** en 2023. Selon l'Insee, la croissance devrait s'élever à **+2,5 %** en **2022**, avec une prévision à **+0,3 %** en **2023**. La prévision de **déficit public** est quant à elle de **5 %** du PIB en 2022 et en 2023. L'**indice des prix à la consommation** en décembre 2022 est estimée à **+7,1 %**, ce qui signifierait une revalorisation des bases fiscales du même niveau. La progression du produit de **TVA nationale** au bénéfice des collectivités est attendue à **+9,6 %** pour **2022** et anticipée à **+5,1 %** pour l'exercice **2023**.

Le bouclier tarifaire est reconduit, il permet de plafonner la hausse du prix du gaz et de l'électricité à **+15%** en **2023**, contre **4 %** en 2022. Le **taux de chômage** devrait rester stable autour de **7,3 %** de la population active en juin 2023.

La **BCE** a augmenté ses taux d'intérêts, portant son taux de dépôt à **2 %**. Cette dynamique devrait se poursuivre en 2023; le taux de dépôt atteindrait **3,5 %** au printemps **2023**.

Les **prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat** au profit des collectivités territoriales devraient, en 2023, à périmètre constant progresser de **672 millions** d'euros par rapport à 2022.

LES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES LOCALES SONT COMPOSEES DE QUATRE AXES MAJEURS :

La suppression de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises), la répartition de la DGF, la prolongation du filet de sécurité énergétique et le report de la réactualisation des valeurs locatives :

- La **suppression de la CVAE**, initialement prévue sur une année, se fera désormais en deux années et par étape. En 2023, la cotisation due sera diminuée de moitié. En 2024, la CVAE aura été supprimée entièrement. Dès 2023, les collectivités ne toucheront plus de CVAE, et celles bénéficiant en 2022 de recettes de CVAE obtiendront une compensation à l'euro près à travers une fraction de TVA. Le montant de la compensation sera calculé sur la base des exercices de 2020 à 2023.
- La **répartition de la DGF**, il est important de distinguer la DGF allouée aux départements de la DGF allouée aux communes et aux intercommunalités. Le montant de la DGF allouée aux départements devrait chuter, car de nouveaux départements (Ariège, Meurthe-et-Moselle, Haute- Vienne et Guadeloupe) entreraient dans l'expérimentation de la recentralisation du RSA. **Le montant de la DGF allouée aux communes et aux intercommunalités devrait augmenter de 320 millions d'euros.** Précisément, la **DSU** serait majorée de **90 millions** d'euros, la **DSR** de **200 millions** d'euros et la dotation d'intercommunalité de **30 millions** d'euros. Il s'agit ici d'une augmentation externe, d'un transfert de l'Etat qui ne provient pas d'un écrêtement de la dotation forfaitaire. Son montant total est fixé à **26,9 milliards d'euros pour 2023.**

- L'article 14 du PLF 2023 **prévoit le prolongement du filet de sécurité énergétique** à hauteur de **1 milliard d'euros**. Pour pouvoir en bénéficier, il faudra répondre à plusieurs critères cumulatifs :

Respecter un potentiel financier par habitant (pour les communes) ou potentiel fiscal par habitant (pour les EPCI) inférieur à deux fois le potentiel de la strate.

Enregistrer au compte administratif 2022 une baisse de plus de 25 % de l'épargne brute par rapport au compte administratif 2021. Cette baisse doit être issue principalement de la majoration des dépenses de personnel et des effets de l'inflation sur les dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain et d'achats de produits alimentaires.

Cette dotation sera composée de 50 % de la hausse des dépenses de personnel et de 70 % de la hausse des dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain et d'achat de produits alimentaires.

Les communes et groupements anticipant, à la fin de l'exercice 2022, une baisse d'épargne brute de plus de 15 %, pourront bénéficier, s'ils le demandent, d'un acompte versé sur le fondement d'une estimation de leur situation financière. Cette aide sera égale à la moitié de la différence entre la progression des dépenses d'énergie entre 2022 et 2023, et à 50 % de la hausse des recettes réelles de fonctionnement sur la même période.

- La **réactualisation des valeurs locatives des locaux professionnels**, un report de deux ans est prévu. Initialement planifiée pour 2023, elle s'appliquera en 2025 à partir de la moyenne de l'évolution annuelle des loyers des trois années précédentes. Une réflexion sur les coefficients de localisation va être menée, ainsi que sur les modalités de recueil des loyers, afin que le nombre de données soit plus élevé et donc plus représentatif. En parallèle, l'actualisation des valeurs locatives des locaux d'habitation va aussi être reportée, afin de tenir compte du décalage de la réactualisation des valeurs locatives des locaux professionnels.

La **taxe sur les logements vacants** et la **taxe d'habitation sur les résidences secondaires**. Le périmètre de la taxe sur les logements vacants est étendu et les taux de cette taxe sont en hausse: de 12,5 % à 17 % la première année, et de 25 % à 34 % à partir de la deuxième année.

Les communes n'appartenant pas à une zone d'urbanisation continue de plus de 50 000 habitants, mais dans lesquelles sont constatées un niveau élevé des loyers ou des prix d'achat des logements anciens, ou un taux élevé de résidences secondaires, pourront être considérées en «zone tendue». Les élus de ces communes pourront instaurer la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

LES MESURES COMPLÉMENTAIRES SONT PRINCIPALEMENT AXÉES SUR L'ÉNERGIE ET L'ÉCOLOGIE.

La **fiscalité locale** sera adaptée aux exigences de la transition énergétique, notamment avec l'actualisation des critères de performance énergétique et de qualité environnementale. Ces derniers concernent les modes de calcul de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), de la taxe d'aménagement et des valeurs forfaitaires applicables aux aires de stationnement.

La **création d'un fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires**, aussi appelé « **fonds vert** », doté de 1,5 milliards d'euros d'autorisations d'engagement et de 375 millions d'euros de crédits de paiement pour 2023.

Le **montant de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales** sera réhaussé de 5,7 millions d'euros, pour atteindre un total de 30 millions d'euros en 2023.

L'enveloppe du soutien de fin d'année aux collectivités en déséquilibre qui ont fait l'objet d'un redressement à la suite du passage de la CRC est multipliée par cinq, et s'élève donc à 2 millions d'euros pour 2023.

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

Le contexte économique national a impacté la commune de la Salvetat Saint-Gilles.

L'élaboration du budget 2023 s'inscrit donc comme pour toutes les collectivités territoriales dans un environnement perturbé par le contexte national. Les impacts de la crise sanitaire sont encore perceptibles et marquent tant nos recettes et dépenses de fonctionnement que d'investissement. En effet, nous avons le report de projet en attente (Boris Vian), les phénomènes d'inflation constatés depuis fin 2021, début 2022 qui se sont amplifiés.

CONTEXTE GÉNÉRAL

Depuis 2015, la situation financière de la commune fait l'objet d'une certaine stabilité. Les produits de fonctionnement augmentent légèrement chaque année, il en est de même pour les dépenses.

Cependant, l'année 2022 marquée par un contexte national imprévisible a impacté nos dépenses de fonctionnement. Les contractions des dotations de l'Etat et les « compensations » de seulement une partie des dépenses imprévues (revalorisation du point d'indice, augmentation des charges générales) n' a pas permis un équilibre de la situation financière 2022.

Le budget 2023 de fonctionnement est ainsi revu légèrement à la hausse afin de proposer un prévisionnel budgétaire sincère.

PARTIE 02



RETROSPECTIVE

2014-2022

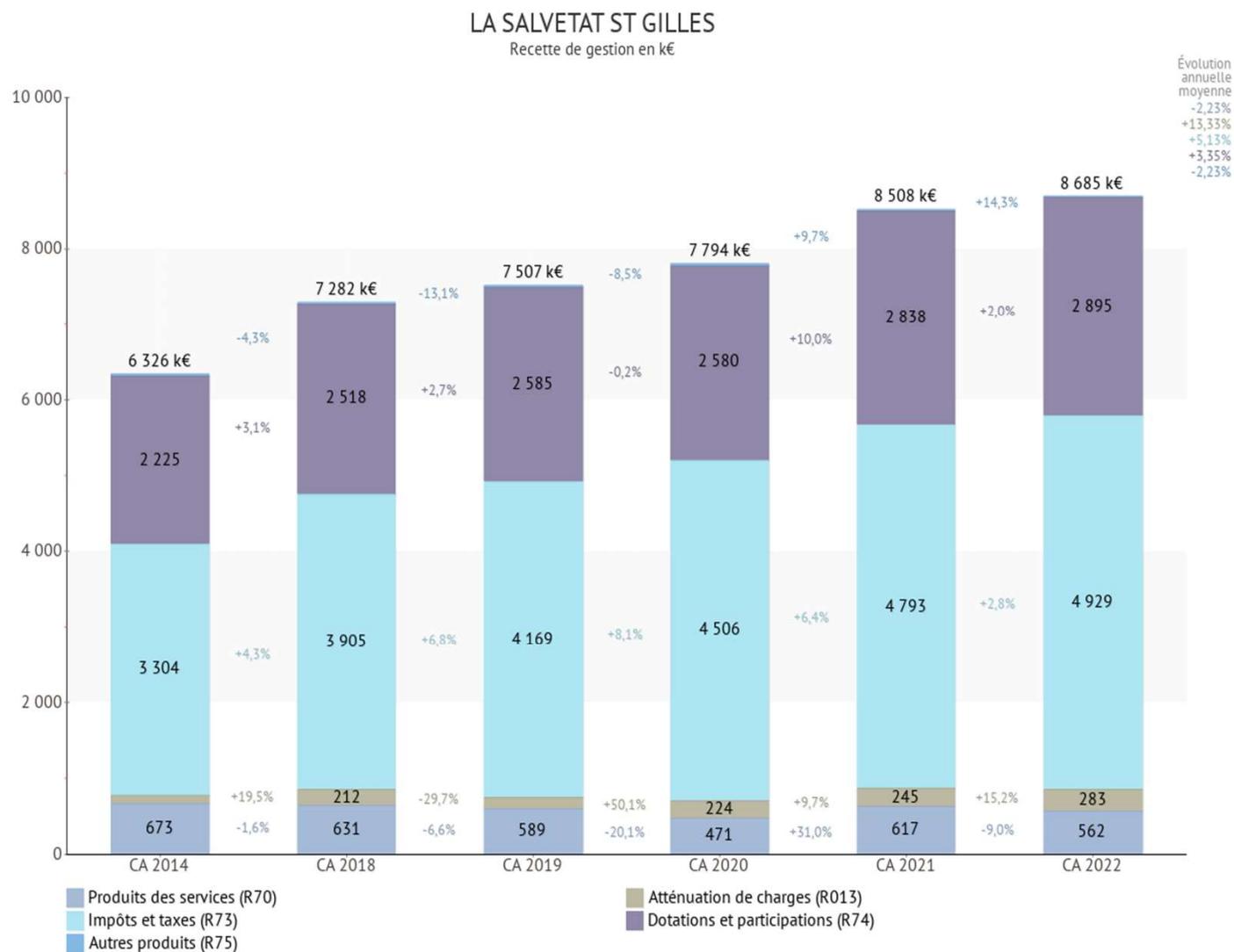
Rétrospective sur la période : 2014-2022

• Les recettes de gestion

Les recettes de gestion augmentent de 4% en moyenne annuellement depuis 2014.

Cette évolution est liée principalement à la dynamique des bases fiscales sur la période et à l'accroissement de population.

Les dotations ont également sensiblement augmenté (2021 à 2022 : +2%).

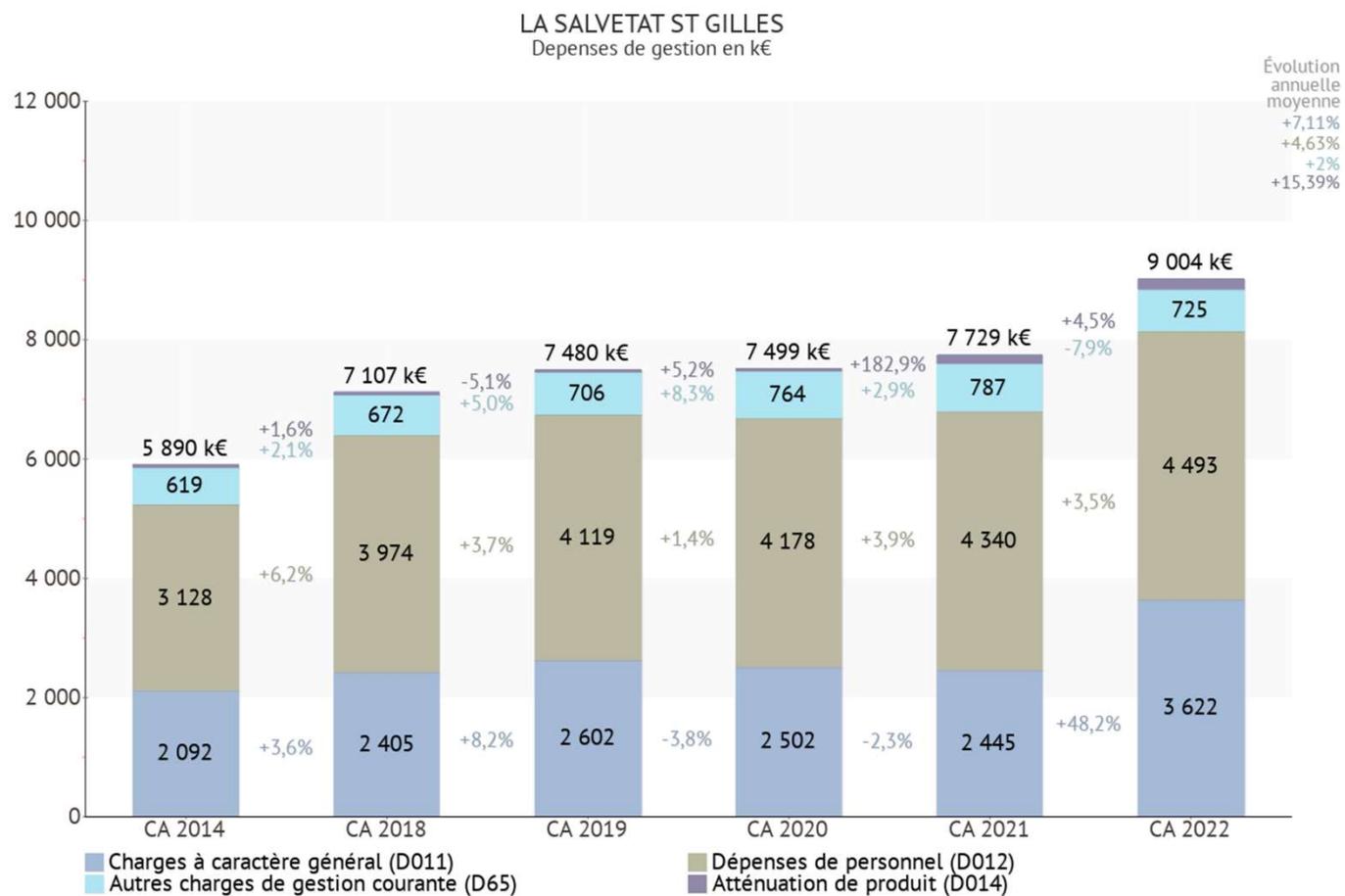


Rétrospective sur la période : 2014-2022

• Les dépenses de gestion

Les dépenses de gestion augmentent de 5,45% sur la période.

Les dépenses de personnel augmentent de +4,63% sur la période et les charges à caractère général de +7,11%.



Rétrospective sur la période : 2014-2022

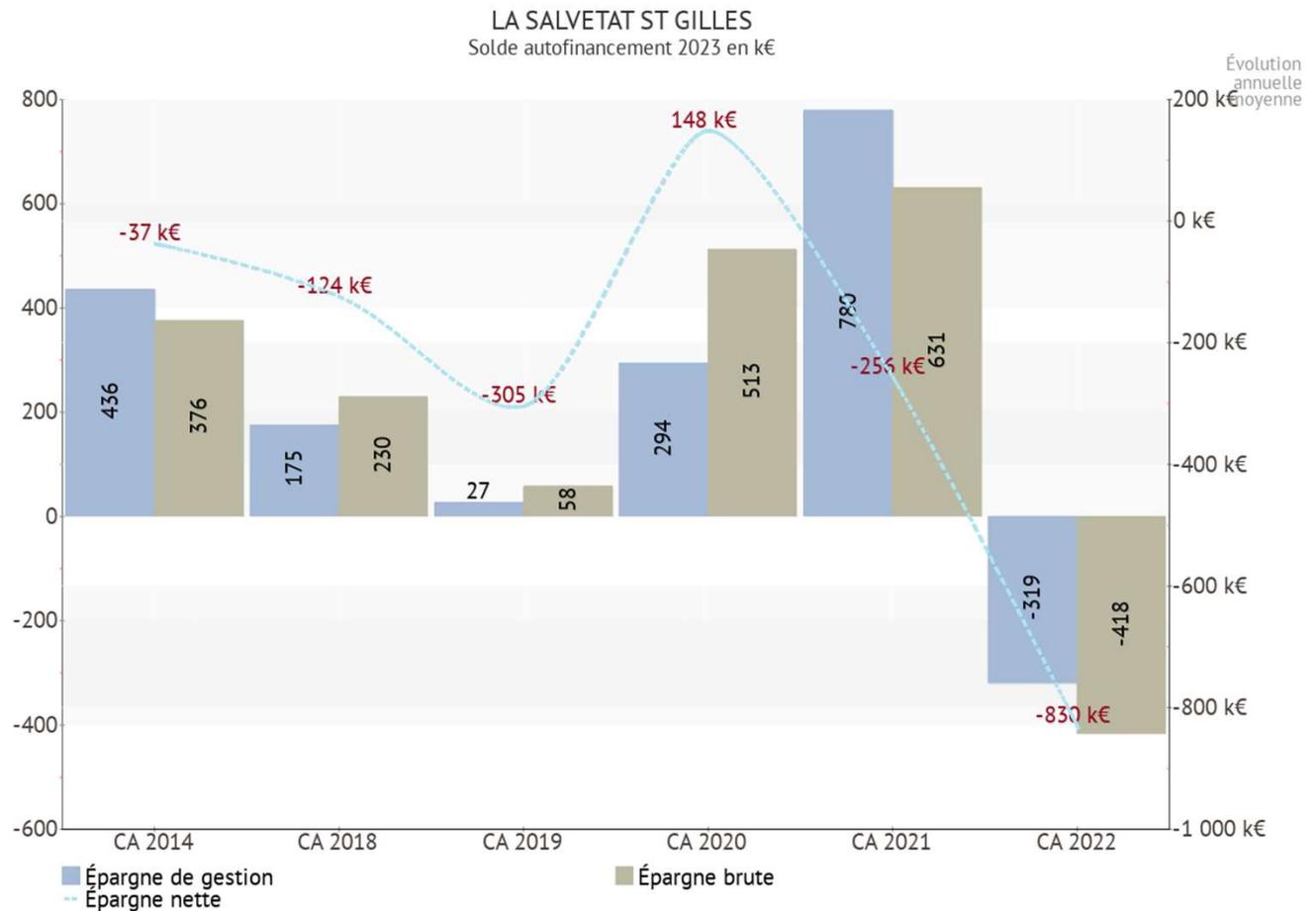
• Les soldes d'autofinancement

Du fait de l'effet de ciseaux constaté en début de période, **les soldes d'épargne** sont globalement en baisse entre 2014 et 2019.

La maîtrise des dépenses de gestion en 2020 combinée à un accroissement des contributions directes (hausse du TFB) améliore sensiblement le niveau de l'épargne de gestion de 2020 à 2021.

Les mouvements d'opérations exceptionnelles font varier à la baisse le niveau de l'épargne brute ainsi que le remboursement de la dette.

À ce titre, l'inflation nationale (augmentation des coûts : électricité, marchés publics, revalorisation du point d'indice ...) et l'emprunt exceptionnel réalisé en 2022 sont les conséquences directes de cette baisse.

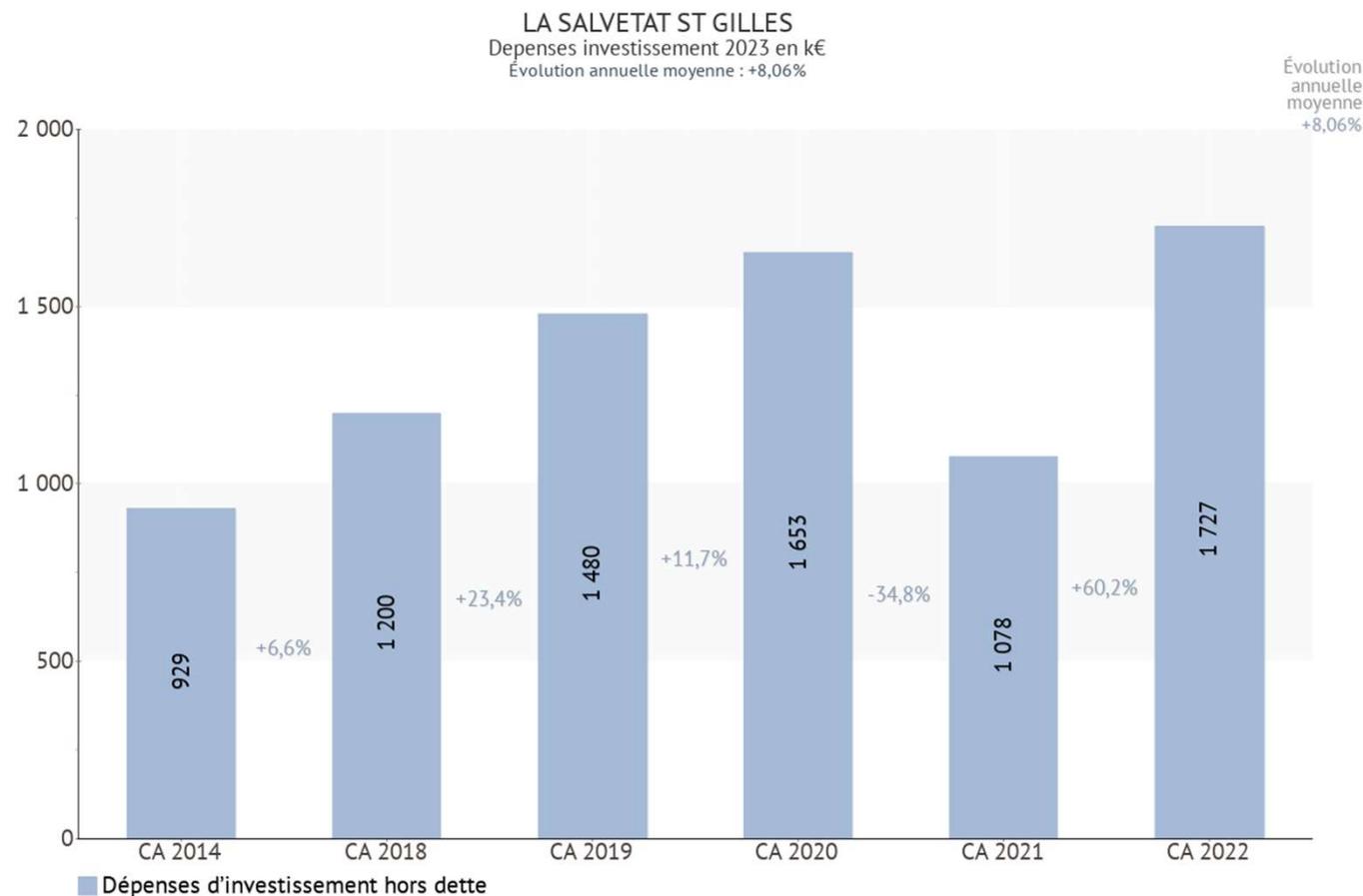


Rétrospective sur la période : 2014-2022

- Les dépenses d'investissement

L'effort d'équipement se situe entre 1M€ et 1,7M€/an, selon les années.

Soit une moyenne de 1,3M€/an sur la période étudiée.



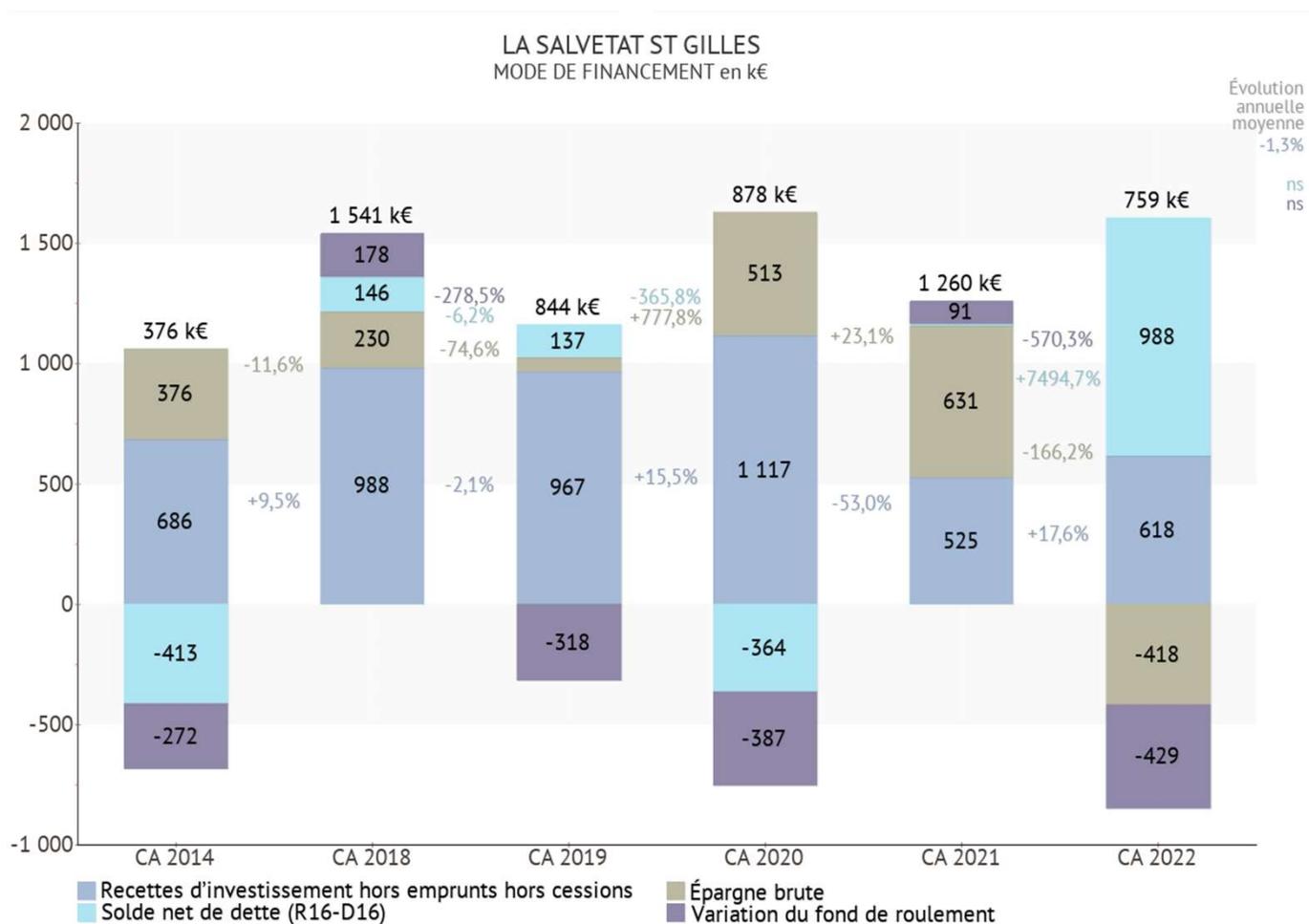
Rétrospective sur la période : 2014-2022

Le mode de financement

En 2022, les investissements nouveaux sont financés :

- par des emprunts,
- par l'autofinancement : l'épargne et le fonds de roulement de la collectivité
- par des recettes d'investissement (FCTVA et subventions).

*Le solde net de dette représente l'écart entre l'emprunt nouveau de l'année et le remboursement annuel en capital de la dette existante. S'il est positif : endettement et s'il est négatif : désendettement de la collectivité

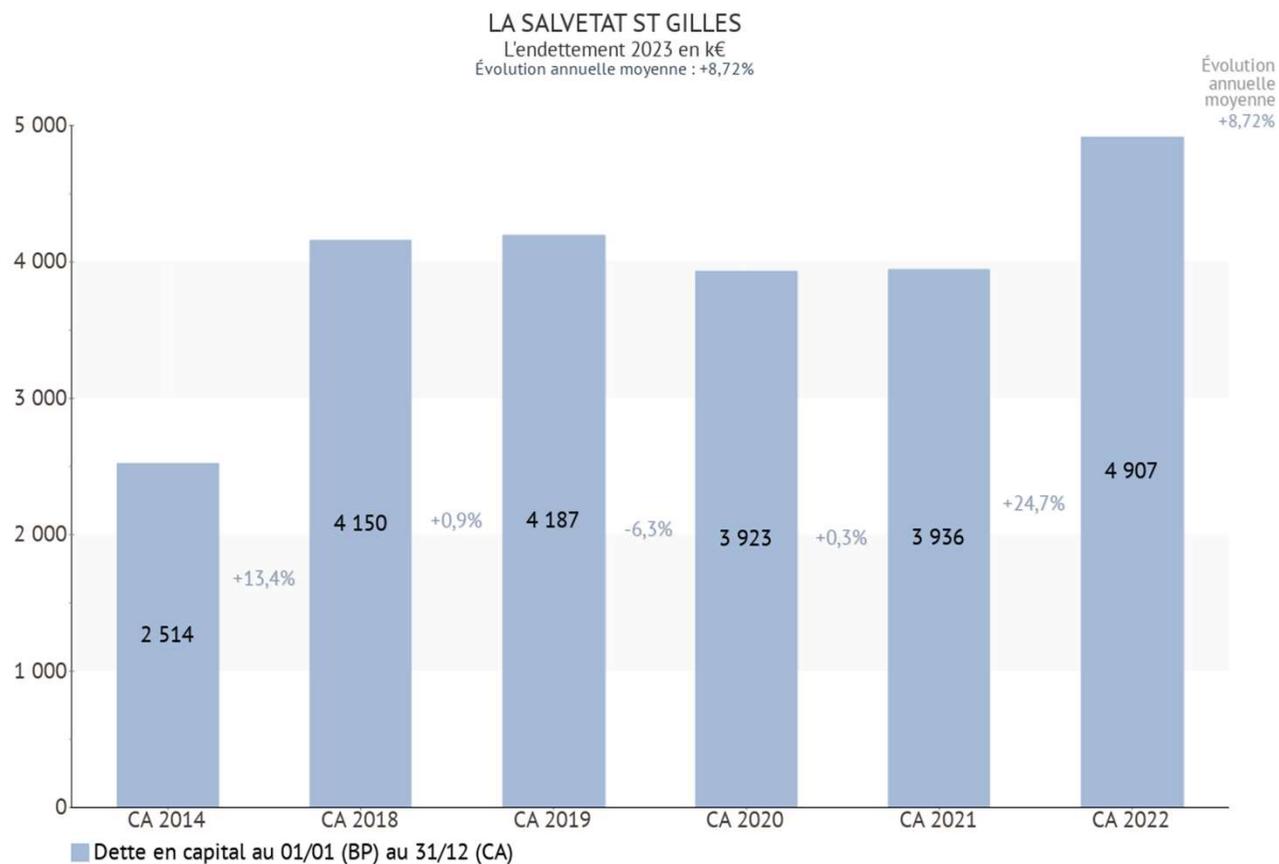


Rétrospective sur la période : 2014-2022

• L'endettement

L'endettement est en augmentation entre 2014 et 2022, compte tenu d'un recours annuel à l'emprunt pour financer les dépenses d'investissements de la commune mais se stabilise à 3,9M€ en 2020 et 2021.

Pour l'année 2022 : l'endettement s'élève à 1M € supplémentaire (prêt).

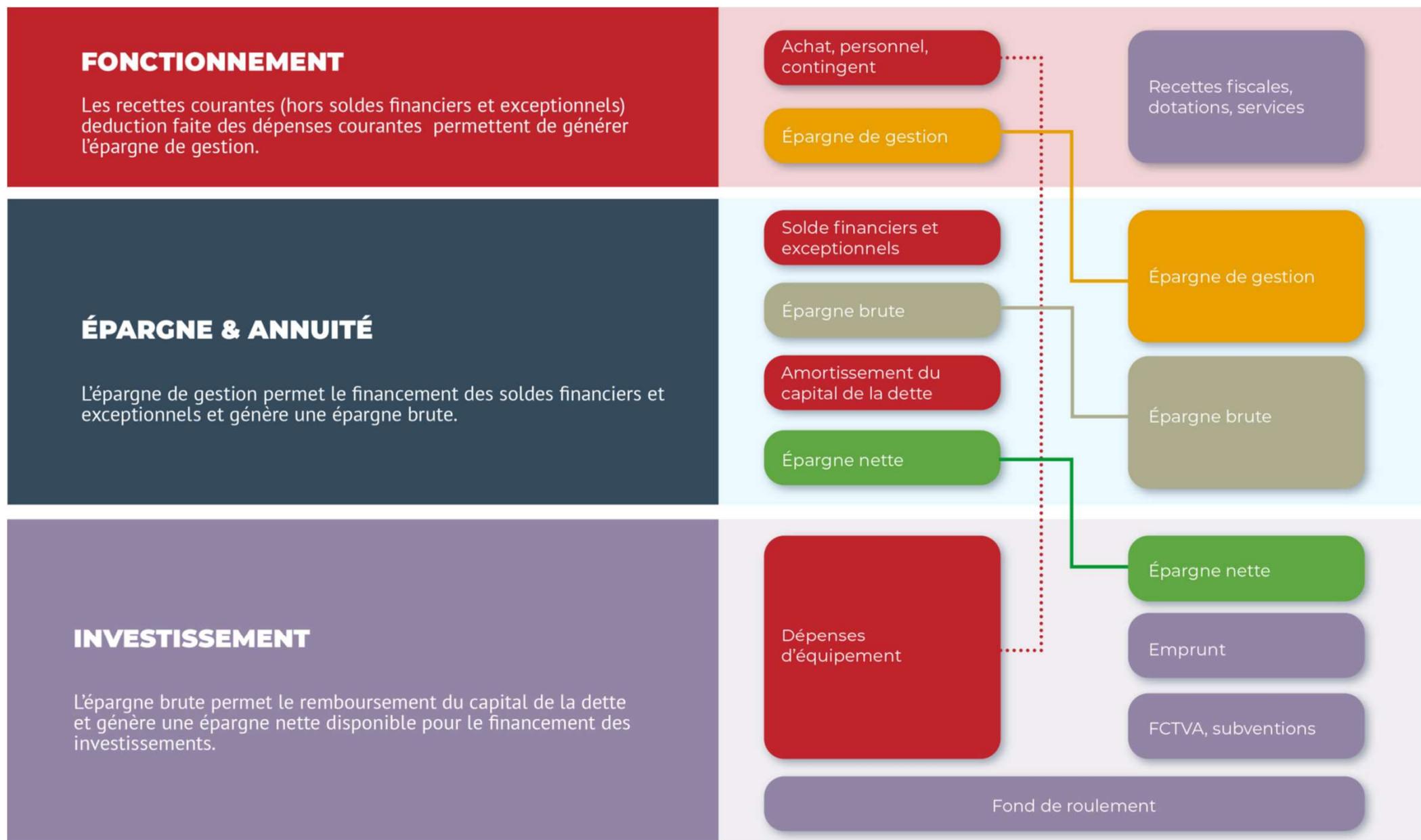


— PARTIE 03



PRÉSENTATION DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE : LA STRUCTURE D'UN BUDGET



DONNÉES GÉNÉRALES – POPULATION LEGALE INSEE

Année de recensement	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Application au 1er Janvier de l'année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'habitants (population légale totale)	8 193	8 426	8 513	8 589	8 668	8 694

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Les orientations budgétaires de la commune de La Salvetat Saint-Gilles peuvent être scindées en différents axes budgétaires et ce dans une perspective de recherche de nouveaux équilibres.

Voici ces grands axes :

- ❑ **La maîtrise des dépenses de fonctionnement** : la ville engage des actions importantes en vue de réduire ses dépenses pour compenser la forte hausse des coûts d'énergie 2022-2023, tout en maintenant la qualité des services, ceci dans une démarche de sobriété encouragée au niveau national. Quand bien même, le pacte de confiance a été retiré du projet de loi de finances 2023, force est de constater que ce dispositif reviendra. **Ainsi, la démarche de maîtrise et de gestion des dépenses de fonctionnement est engagée dès cette année 2023.**
- ❑ **Le potentiel recours au levier fiscal** afin de compenser les effets de l'inflation et de maintenir sur le long terme les équilibres financiers de la ville.
- ❑ **La préservation de la capacité à investir** : certains projets endormis depuis la crise sanitaire reprennent un nouvel élan en 2023. Ainsi, la commune souhaite maintenir des investissements déjà prévus et en cours (Boris Vian) et mener de nouvelles études pour 2023 afin d'en relancer d'autres (Cœur de Ville, Château). Pour autant, cette capacité étant fortement réduite au regard du contexte actuel, la commune ne s'engagera pas dans de nouveaux projets de grande ampleur afin de ne pas impacter les autres orientations.
- ❑ **La maîtrise de la dette** : la collectivité s'engage à ne pas contracter de nouveaux emprunts en 2023 afin de parvenir à un nouvel équilibre et maîtriser au mieux les dépenses de gestion.
- ❑ **La préservation d'un niveau de service élevé** à destination des administrés
- ❑ **La capacité à faire face aux imprévus** découlant de la situation internationale et des évolutions législatives éventuelles.

2. Vue d'ensemble

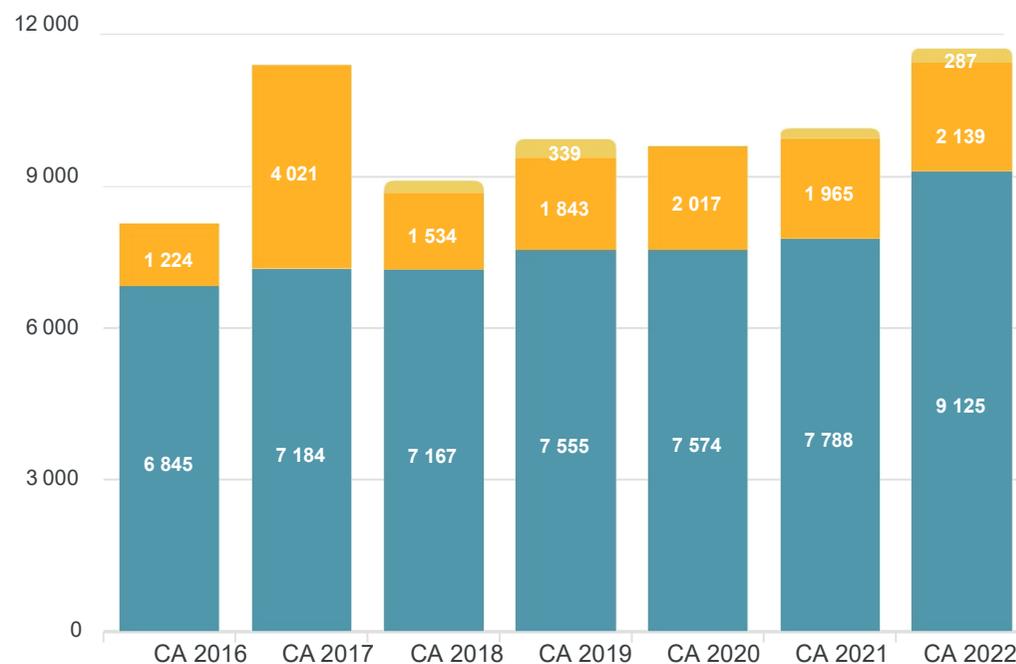
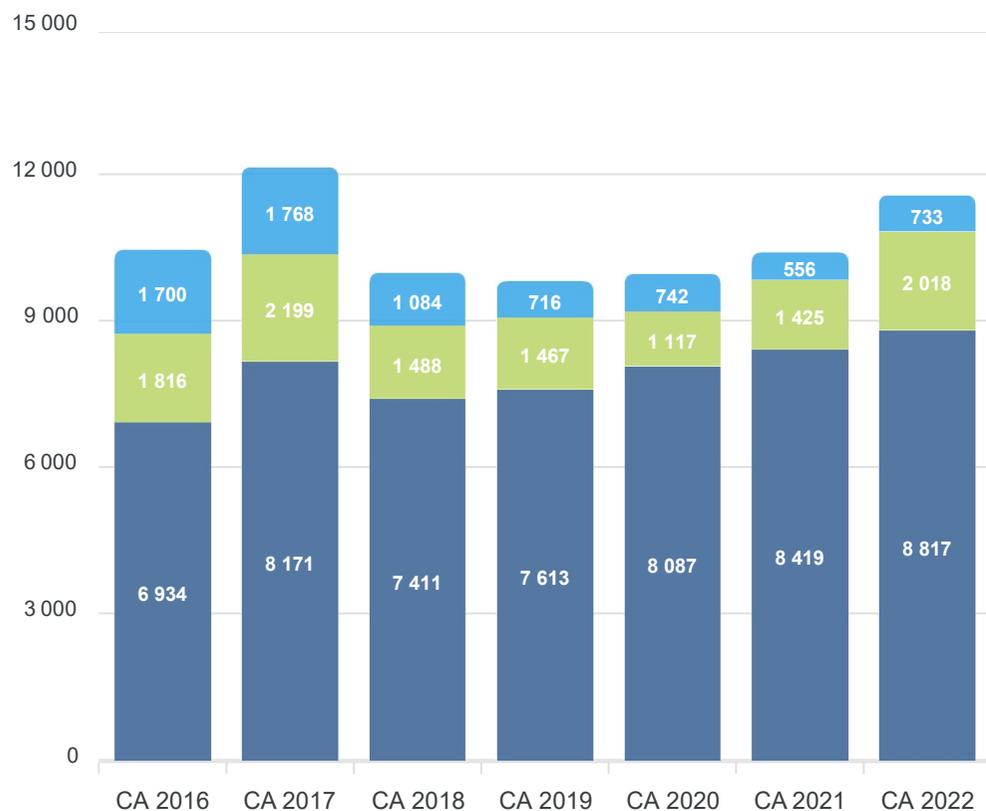
EQUILIBRES FINANCIERS	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	% an
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (hors 775)	6 925,50	8 170,80	7 397,00	7 613,00	8 086,70	8 419,10	8 707,30	3,89%
RECETTES DE GESTION (hors R76, R77 & R78)	6 874,80	7 518,80	7 282,20	7 506,60	7 793,50	8 508,30	8 685,40	3,97%
dont fiscalité directe locale (R731)	3 023,10	3 101,30	3 197,80	3 332,30	3 723,80	3 893,30	4 079,00	5,12%
dont dotations & participations (R74)	2 379,10	2 592,10	2 517,60	2 584,60	2 579,60	2 838,00	2 895,30	3,33%
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	6 845,10	7 183,80	7 167,20	7 554,70	7 574,20	7 788,20	9 124,90	4,91%
DÉPENSES DE GESTION (hors D66, D67 & D68)	6 773,10	7 106,50	7 106,90	7 479,50	7 499,40	7 728,80	9 004,30	4,86%
dont dépenses de personnel (D012)	3 719,10	3 878,40	3 974,30	4 119,20	4 177,80	4 340,00	4 492,70	3,20%
ÉPARGNE DE GESTION	101,6	412,3	175,3	27,1	294,2	779,6	-318,9	-
Frais financiers	28,2	61,7	44,3	61,4	59,8	57,9	100,8	23,67%
Soldes financiers, exceptionnels et provisions	7	636,5	98,8	92,7	278,2	-90,8	2	-18,92%
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	80,4	987	229,8	58,4	512,5	630,9	-417,6	-
CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	80,4	987	229,8	58,4	512,5	630,9	-371,4	-
Amortissement du capital de la dette	414,1	371	354,1	363	364	887	411,9	-0,09%
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	-333,7	616,1	-124,2	-304,7	148,5	-256,1	-829,6	16,39%
CAF NETTE COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	-333,7	616,1	-124,2	-304,7	148,5	-256,1	-783,3	15,28%
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	1 421,80	3 709,40	1 199,50	1 480,00	1 652,80	1 077,70	1 726,90	3,29%
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y.c. cessions, hors dette)	649	699,9	1 001,80	966,8	1 116,90	525	727,5	1,92%
EMPRUNTS NOUVEAUX	1 175,00	1 500,00	500	500	0	900	1 400,00	2,96%
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	1 700,10	1 768,40	875	377,1	741,7	354,3	445,5	-20,00%
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	1 768,50	875	1 053,00	59,3	354,3	445,5	16,6	-54,09%
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	2 875,10	4 004,20	4 150,10	4 187,10	3 923,00	3 936,00	4 906,50	9,32%

(en k€ - en 2022)

GRANDES MASSES FINANCIÈRES

Recettes en k€

Dépenses en k€



Recettes de fonctionnement Recettes d'investissement (hors GAD*) Excédent

Dépenses de fonctionnement Dépenses d'investissement (hors GAD*) Déficit

Fonctionnement

Dépenses : les actions et services rendus au quotidien

Recettes : La fiscalité directe, les dotations de l'État et le produit du domaine

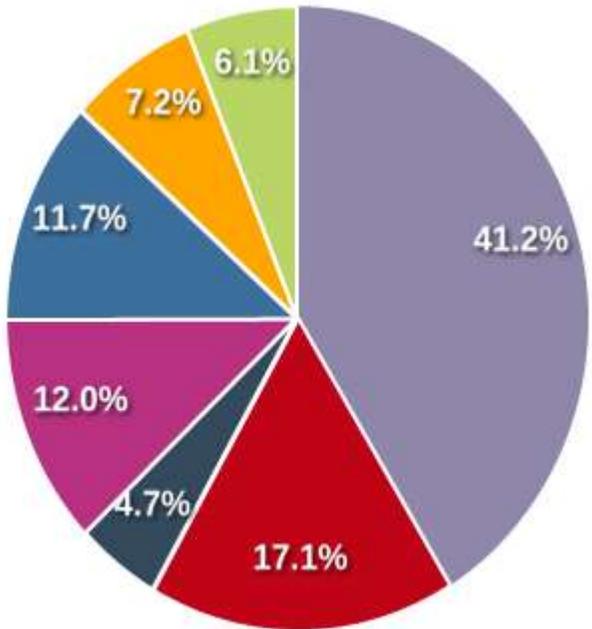
Investissement

Dépenses : les projets d'équipement et le remboursement de l'emprunt

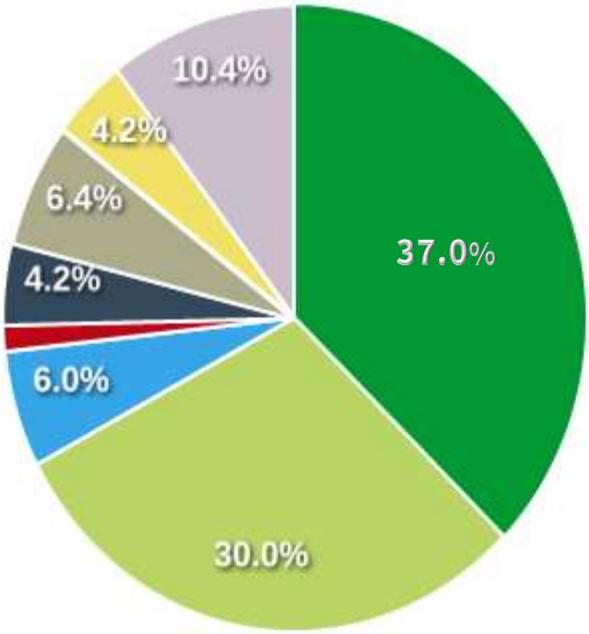
Recettes : Le FCTVA, les subventions de tiers et les emprunts

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

D'où vient l'argent en % en 2022



Où va l'argent en % en 2022



- Impôts et taxes
- Etat
- Pdts services
- Personnel
- Charges gal
- Cont, Parti et Subv
- Parti, Subv tiers
- Emprunt
- Autres recettes
- Rvst fisc
- Annuités
- Equip brut
- Reports postf
- Subv inv
- imprévu
- Divers

Tendances 2023

- Recettes & Dépenses de fonctionnement
- Recettes & Dépenses d'investissement

RECETTES & DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement des collectivités sont composées en moyenne à 70% des impôts et taxes.

Dans notre commune, cette catégorie de recette représente 53% des recettes, les dotations représentent elles environ 33% de nos recettes.

Concernant les dépenses, les principales charges sont les charges de personnel (45 %) et les charges générales (35%); toutes deux charges obligatoires.

L'année 2023 devrait présenter une augmentation tant des recettes principales (base valeur locative, augmentation DGF) de fonctionnement que des dépenses (inflation, revalorisation).

PREVISIONNEL DEPENSES FONCTIONNEMENT 2023

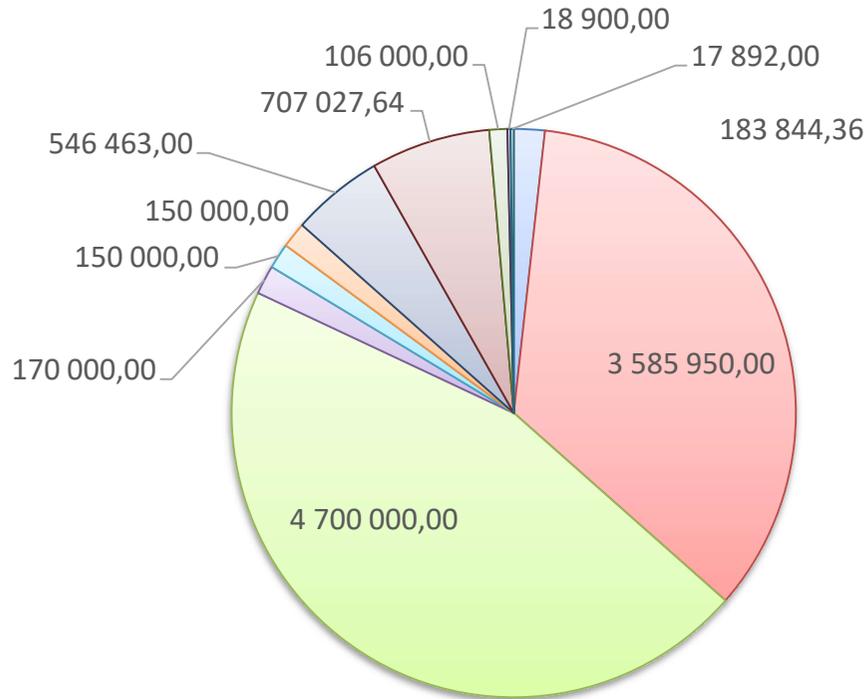
Chapitre	↓↑	Total
002 - Déficit de fonctionnement reporté		183 844,36
011 - Charges à caractère général		3 585 950,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés		4 700 000,00
014 - Atténuations de produits		170 000,00
022 - Dépenses imprévues		150 000,00
023 - Virement à la section d'investissement		150 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		546 463,00
65 - Autres charges de gestion courante		707 027,64
66 - Charges financières		106 000,00
67 - Charges exceptionnelles		18 900,00
68 - Dotations aux provisions semi-budgétaires		17 892,00
Total général		10 336 077,00

PREVISIONNEL RECETTES FONCTIONNEMENT 2023

Chapitre	▼	Total
002 - Résultat de fonctionnement reporté		0,00
013 - Atténuations de charges		297 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		72 325,70
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		733 500,00
73 - Impôts et taxes		5 499 094,00
74 - Dotations et participations		3 425 307,30
75 - Autres produits de gestion courante		20 200,00
76 - Produits financiers		150,00
77 - Produits exceptionnels		288 500,00
Total général		10 336 077,00

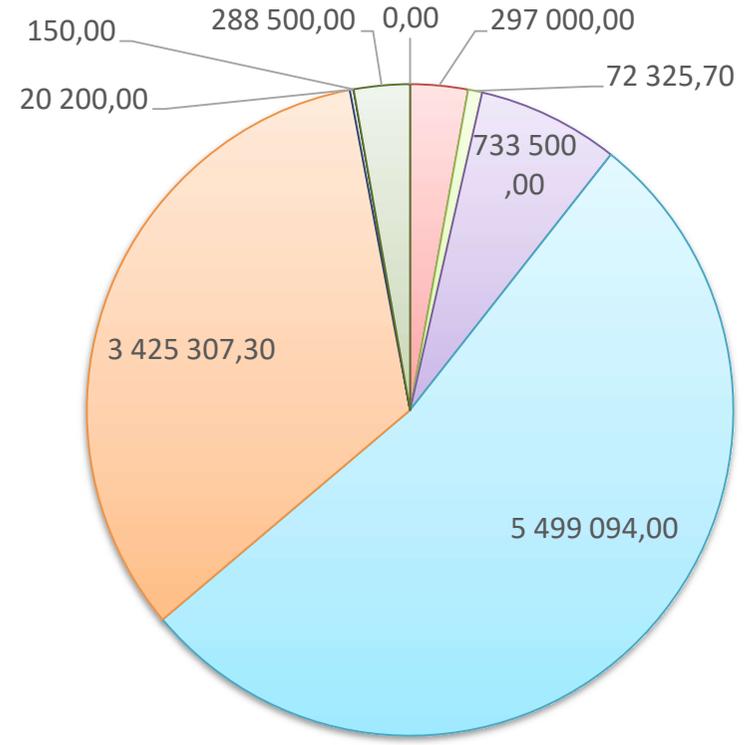
PREVISIONS RECETTES & DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023

dépenses fonctionnement 2023



- 002 - Déficit de fonctionnement reporté
- 011 - Charges à caractère général
- 012 - Charges de personnel et frais assimilés
- 014 - Atténuations de produits
- 022 - Dépenses imprévues
- 023 - Virement à la section d'investissement
- 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections
- 65 - Autres charges de gestion courante
- 66 - Charges financières
- 67 - Charges exceptionnelles
- 68 - Dotations aux provisions semi-budgétaires

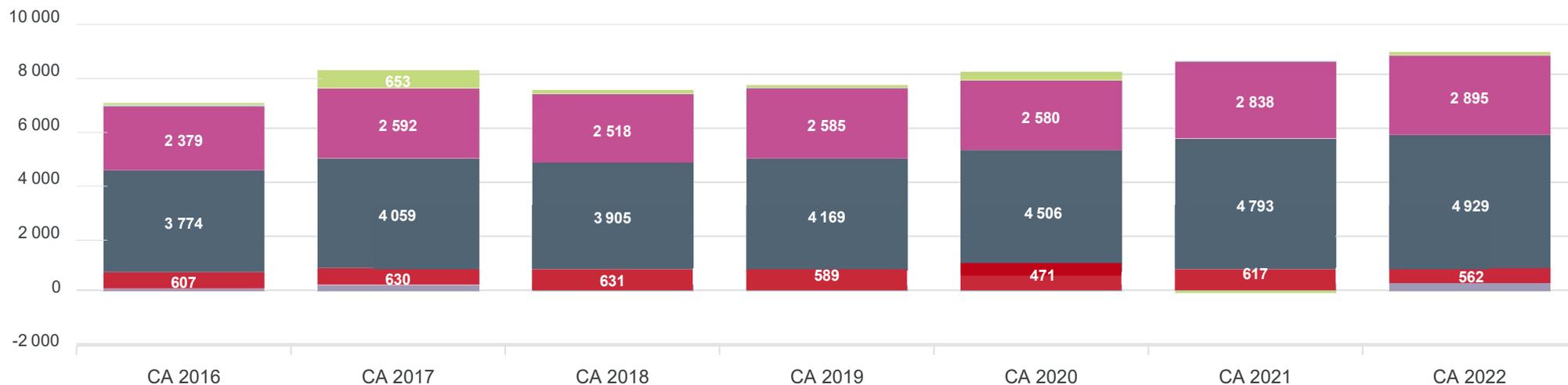
recettes fonctionnement 2023



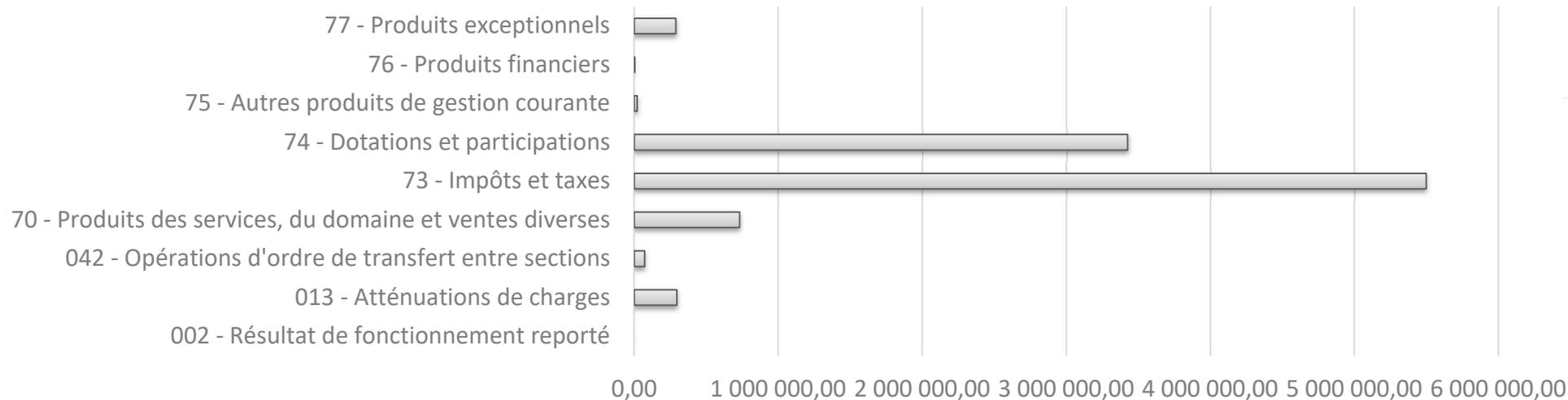
- 002 - Résultat de fonctionnement reporté
- 013 - Atténuations de charges
- 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections
- 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses
- 73 - Impôts et taxes
- 74 - Dotations et participations
- 75 - Autres produits de gestion courante
- 76 - Produits financiers
- 77 - Produits exceptionnels

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE : FONCTIONNEMENT - RECETTES

Recettes réelles de fonctionnement en k€



Prévisionnel recettes fonctionnement 2023



Atténuation charges
Autres produits

Produits et services
Produits financiers

Impôts et taxes
Produits exceptionnels

Dotations et participations
Autre recettes

UN POINT SUR LA FISCALITE : de 2016 à 2022

CHAPITRE 73

Les impôts locaux constituent les recettes principales des communes. - Taxes liées services (TLPE) : -13,6%

- Contributions directes (TF B/NB, TH, Allocation compensatrice) :- Autres impôts et taxes (Taxes additionnelles aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière) : +5,2%

- Autres impôts (Taxes sur les pylônes électriques) : + 4,0 %

- Taxes liées domaine (Droits de place) : -1,4%

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Évol.
Contributions directes	3 023,1k€	3 101,3 k€	3 197,8 k€	3 332,3 k€	3 723,8 k€	3 893,3 k€	4 079,0 k€	5,10%
Autres impôts	1,3 k€	1,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	4,8 k€	10,3 k€	1,6 k€	4,00%
AC + DSC	0,0 k€	411,7 k€	414,3 k€	0,0 k€	448,8 k€	447,8 k€	421,8 k€	-
Autre fiscalité reversée	427,1k€	0,0 k€	0,0 k€	430,8 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	- 100,00%
Taxes liées domaine	5,3 k€	3,8 k€	2,7 k€	0,0 k€	2,2 k€	2,5 k€	4,9 k€	- 1,40%
Taxes liées urbanisme & environnement	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	15,3 k€	15,6 k€	16,0 k€	-
Taxes liées à la P°	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	-
Taxes liées services	25,2 k€	16,8 k€	17,2 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	10,5 k€	- 13,60%
Autres impôts et taxes autres	291,9 k€	524,6 k€	272,7 k€	405,7 k€	311,0 k€	423,7 k€	394,8 k€	5,20%

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS CHAPITRE 74

Suite au vote de la Loi de Finances 2023, une augmentation des dotations est attendue.

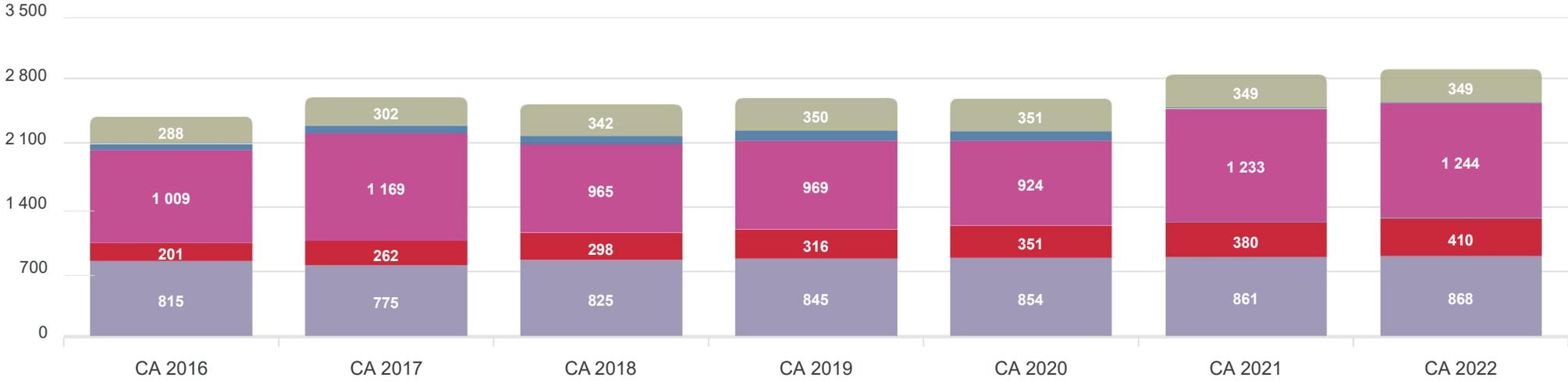
Les chiffres ne nous ont pas encore été communiqués par la DGFIP.

Cependant, cette augmentation ne suffira pas à elle-seule à compenser l'augmentation des coûts déjà prévisibles (et les imprévus) liés à l'inflation.

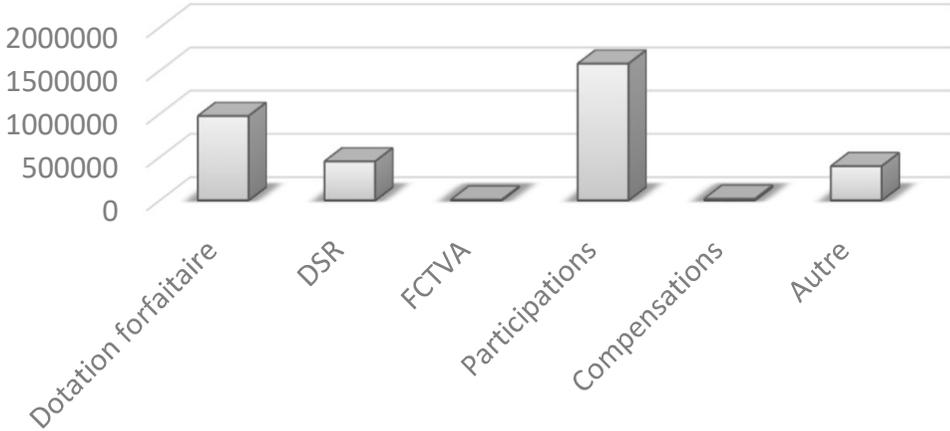
	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	PREVISIONNEL 2023	Évol.
Dotation forfaitaire	815,4 k€	775,2 k€	824,8 k€	845,2 k€	853,6 k€	860,9 k€	868,4 k€	975,0 k€	+1,1 %
DSR + DSU	201,5 k€	262,4 k€	297,8 k€	315,9 k€	351,3 k€	379,5 k€	409,6 k€	450,0 k€	+12,6 %
FCTVA	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	4,9 k€	6,9 k€	7,5 k€	-
Participations	1 009,0 k€	1 169,0 k€	964,9 k€	968,8 k€	924,4 k€	1 233,2 k€	1 243,7 k€	1 580,2 k€	+3,5 %
Compensations	65,8 k€	83,5 k€	87,7 k€	105,1 k€	99,5 k€	10,1 k€	17,3 k€	17,6 k€	-19,9 %
Autres	287,5 k€	302,1 k€	342,3 k€	349,7 k€	350,8 k€	349,4 k€	349,4 k€	395,0 k€	+3,3 %

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE : F - RECETTES – ZOOM SUR LES DOTATIONS

Dotations et participations en k€



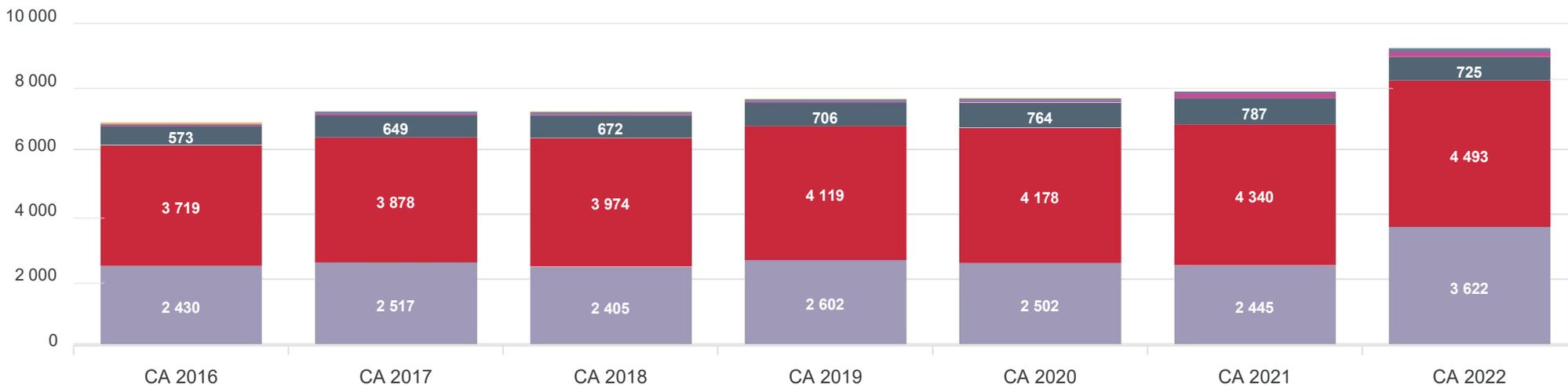
Prévisionnel dotations 2023



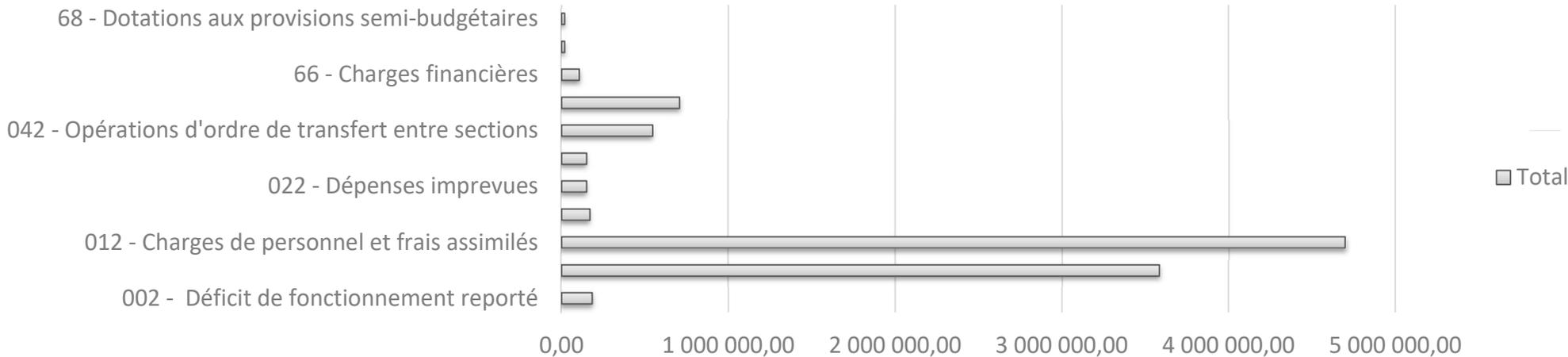
- Dotation forfaitaire
- DSR + DSU
- FCTVA
- Participations
- Compensations
- Autres

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE : FONCTIONNEMENT - DEPENSES

➤ Dépenses réelles de fonctionnement en k€



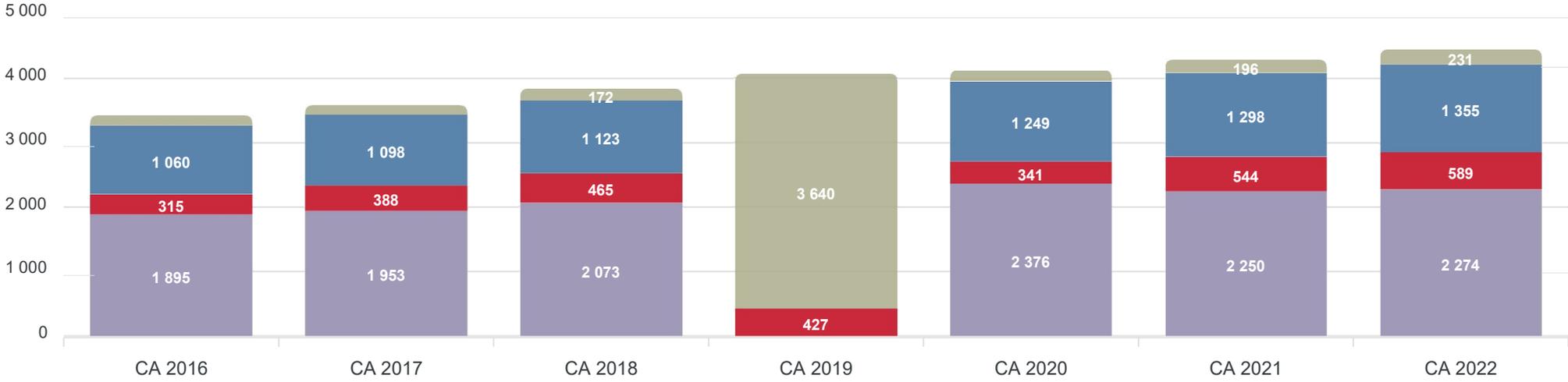
Prévisionnel dépenses fonctionnement 2023



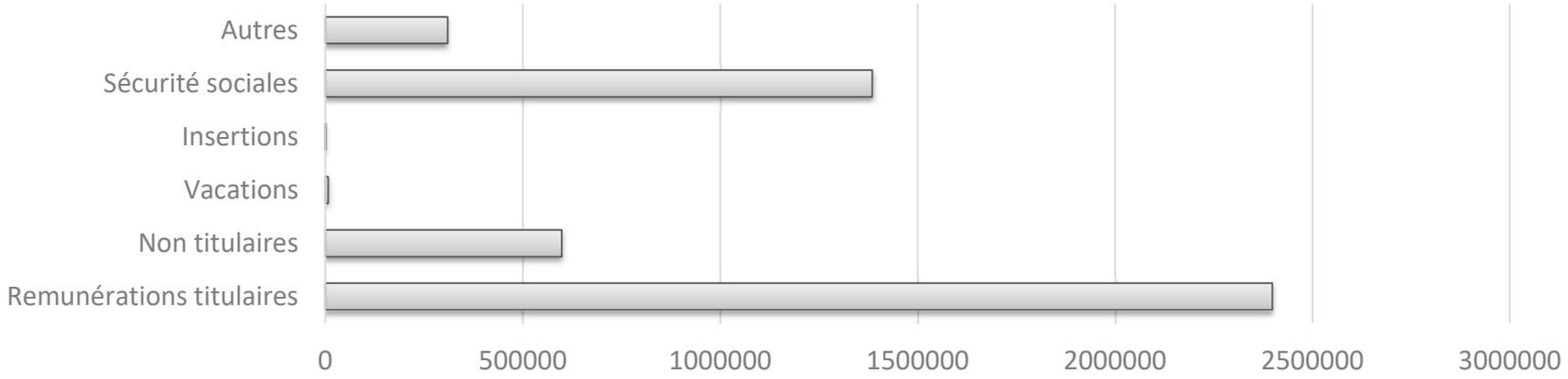
- Charges générales
- Dépenses personnel
- Autres charges
- Atténuation produits
- Charges financières
- Charges exceptionnelles
- Autres dépenses et imprévues

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE : F - DEPENSES – ZOOM sur les dépenses de personnel

➤ Dépenses de personnel en k€



Prévisionnel dépenses personnel 2023



- Remunérations titulaires
- Non titulaires
- Vacations
- Insertions
- Sécurité sociales
- Autres

RECETTES ET DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Pour 2023, il s'agit de ne pas engager de nouveaux projets d'investissement mais de concrétiser certains déjà précédemment annoncés (B.V), et de redémarrer des études pour avancer sur d'autres : château & cœur de ville.

Certains projets n'ayant pas pu être concrétiser en 2022 nous permettent de dégager un excédent en investissement reportée pour cette année.

PREVISIONNEL DEPENSES INVESTISSEMENT 2023

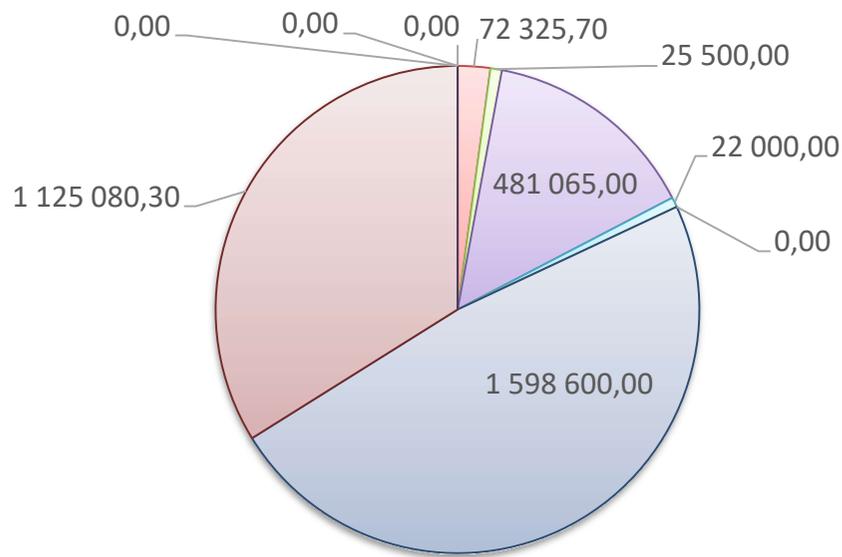
Chapitre	Total
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	72 325,70
041 - Opérations patrimoniales	25 500,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	481 065,00
20 - Immobilisations incorporelles	22 000,00
204 - Subventions d'équipement versées	0,00
21 - Immobilisations corporelles	1 598 600,00
23 - Immobilisations en cours	1 125 080,30
27 - Autres immobilisations financières	0,00
4581 - Opérations sous mandat	0,00
Total général	3 324 571,00

PREVISIONNEL RECETTES INVESTISSEMENT 2023

Chapitre	Total
002 - Excedent d'investissement reporté	200 401,86
021 - Virement de la section de fontionnement	150 000,00
024 - Produits des cessions d'immobilisations	1 200 000,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	546 462,69
041 - Opérations patrimoniales	25 500,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	375 000,00
13 - Subventions d'investissement	827 206,45
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00
23 - Immobilisations en cours	0,00
Total général	3 324 571,00

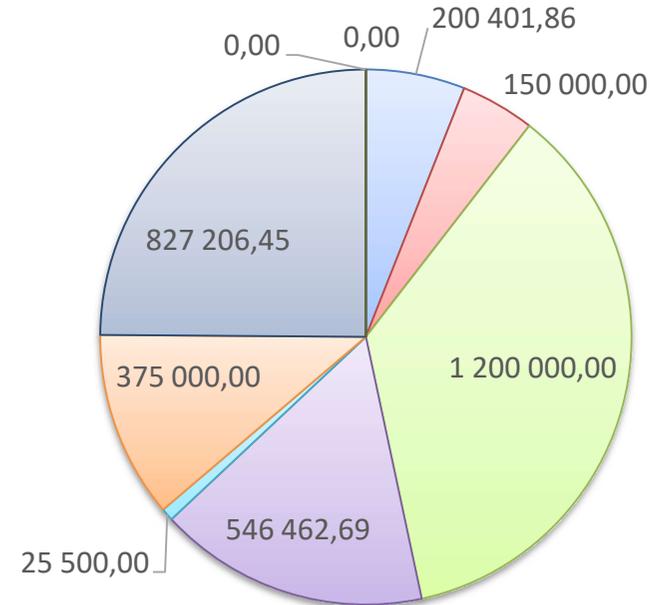
PREVISIONS RECETTES & DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2023

dépenses investissement 2023



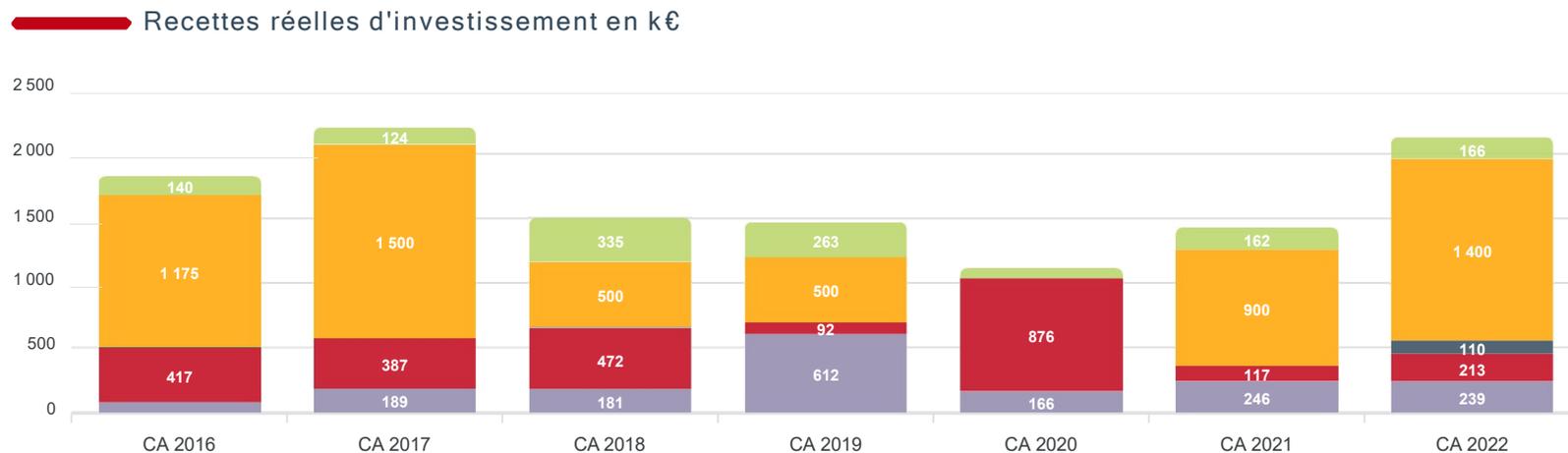
- 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté
- 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections
- 041 - Opérations patrimoniales
- 16 - Emprunts et dettes assimilées
- 20 - Immobilisations incorporelles
- 204 - Subventions d'équipement versées
- 21 - Immobilisations corporelles
- 23 - Immobilisations en cours
- 27 - Autres immobilisations financières
- 4581 - Opérations sous mandat

Recettes investissement 2023

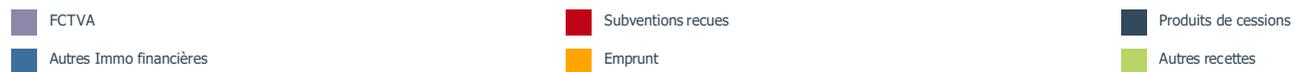
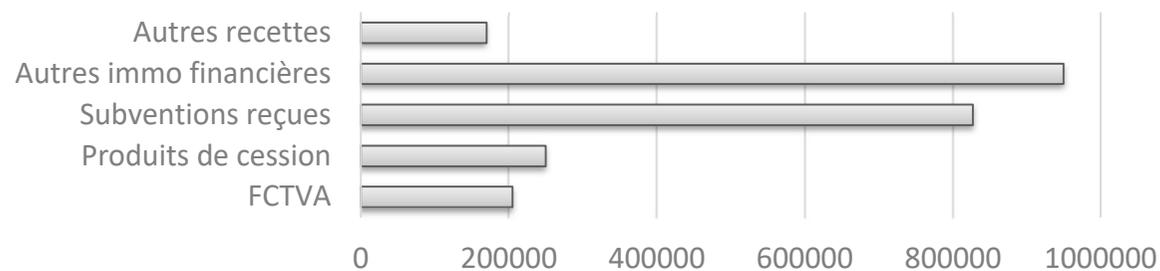


- 002 - Excedent d'investissement reporté
- 021 - Virement de la section de fonctionnement
- 024 - Produits des cessions d'immobilisations
- 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections
- 041 - Opérations patrimoniales
- 10 - Dotations, fonds divers et réserves
- 13 - Subventions d'investissement
- 16 - Emprunts et dettes assimilées
- 23 - Immobilisations en cours

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE : INVESTISSEMENT - RECETTES

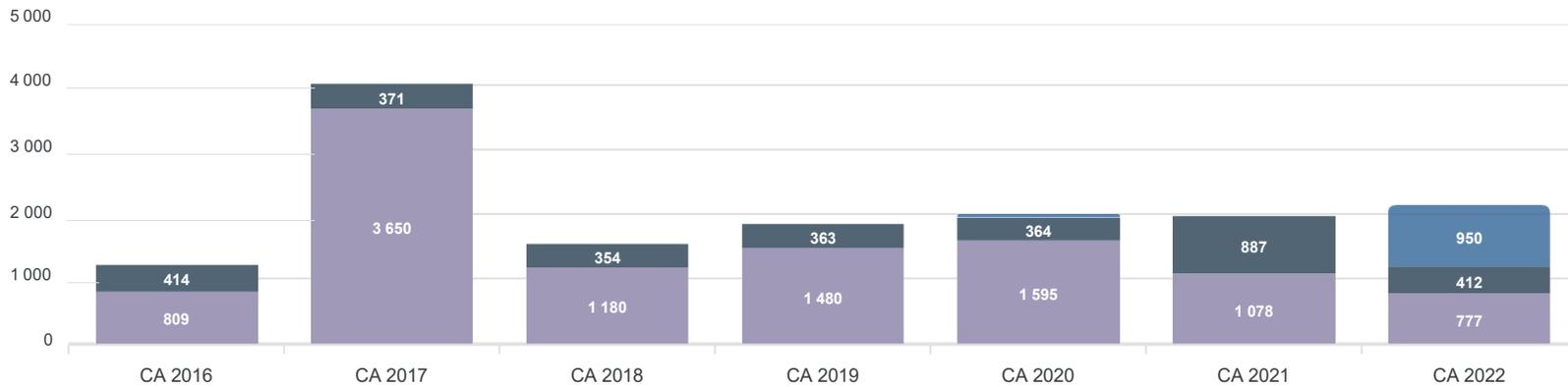


Prévisionnel recettes investissement 2023

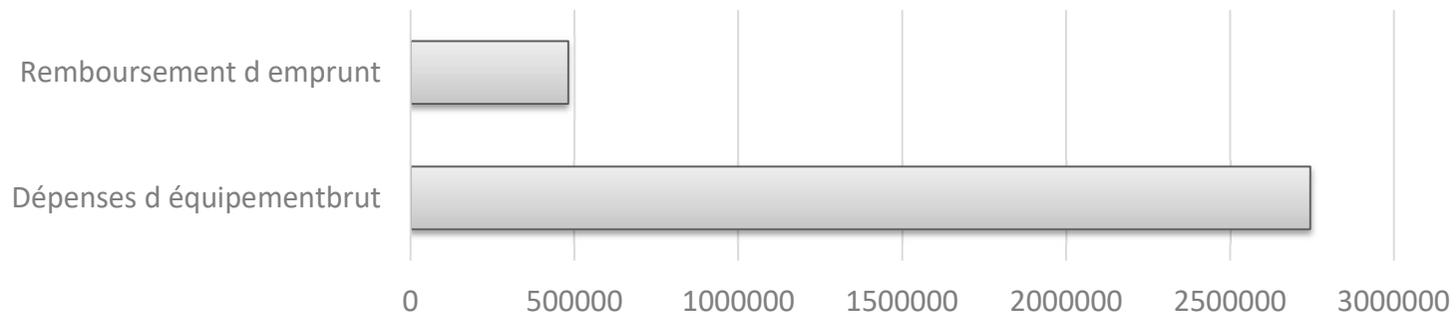


RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE : INVESTISSEMENT - DEPENSES

— Dépenses réelles d'investissement en k€



Prévisionnel dépenses investissement 2023



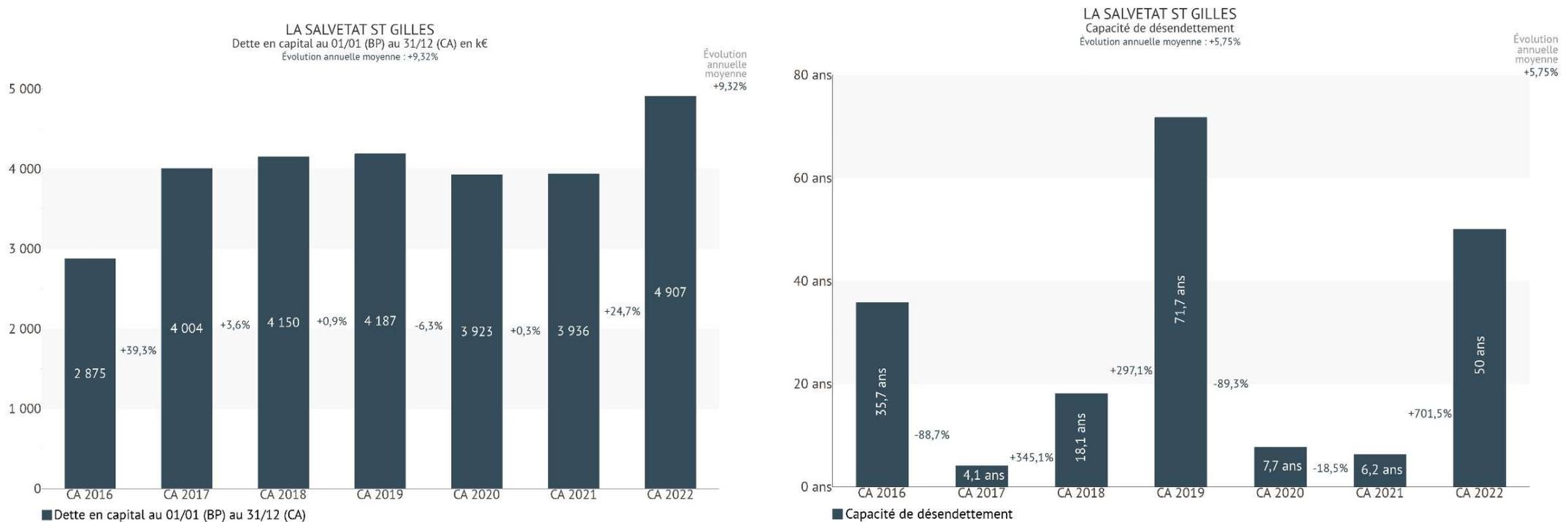
■ Dépenses d'équipement brut

■ Autres dépenses d'investissement

■ Remboursement d'emprunt

DETTE ET DÉSENDETTEMENT

En 2022, notre dette a été augmenté du fait de l'emprunt contracté initialement prévu pour le projet de co-working, salle polyvalente.

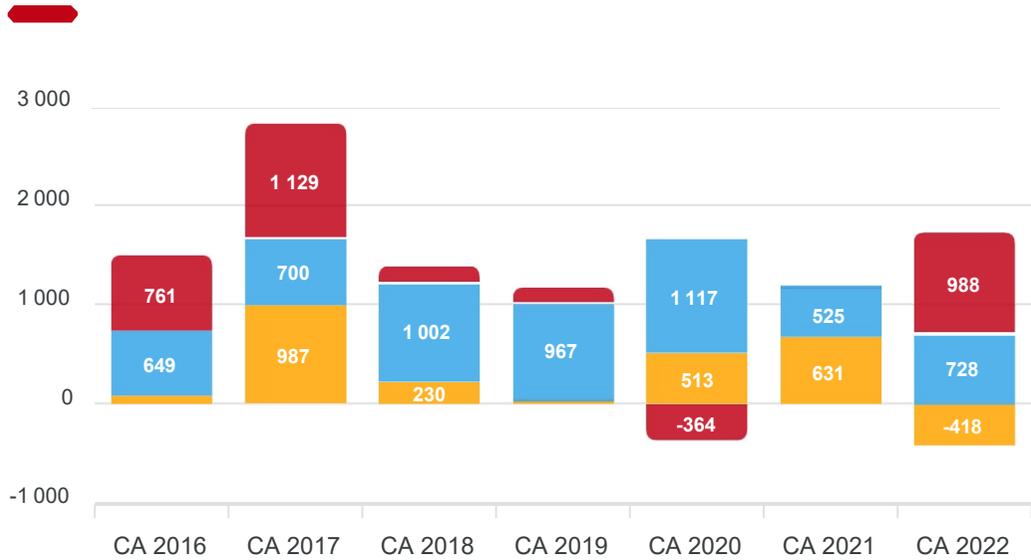


ÉPARGNE & FINANCEMENT

Soldes d'épargne



Mode de financement



Epargne de gestion
 Epargne brute
 Epargne nette
 Epargne brute
 Recettes investissement
 Solde de dette

PARTIE 04

Le Plan pluriannuel d'investissement



PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Acquisitions immobilières	0	100 000,00	780 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	1 480 000,00
Acquisition mobilières et divers	0	550 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	2 550 000,00
Avenue du château d'eau	0	0	200 000,00	200 000,00	130 000,00	0	530 000,00
Bibliothèque	0	15 000,00	0	50 000,00	0	0	65 000,00
Parc du château (aménagement)	0	0	0	250 000,00	50 000,00	0	300 000,00
Château Raymond IV	0	0	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	2 000 000,00
Cœur de ville	0	0	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	200 000,00
Informatique	0	25 500,00	16 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	86 500,00
Jardins familiaux	0	0	0	100 000,00	125 000,00	125 000,00	350 000,00
Réserves foncières	0	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	250 000,00
Travaux divers	0	46 271,00	65 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	261 271,00
Travaux crèches	0	0	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	120 000,00
Travaux écoles	0	240 000,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00	540 000,00
Travaux énergétiques (Boris Vian)	0	12 000,00	350 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	377 000,00
Véhicules	50 000,00	50 000,00	0	0	30 000,00	30 000,00	160 000,00
Projets divers	1 016 277,00	0	0	80 000,00	55 000,00	10 000,00	1 161 277,00
Total PPI	1 066 277,00	1 088 771,00	2 616 000,00	2 155 000,00	1 865 000,00	1 640 000,00	10 431 048,00